

AR Prefecture

063-256301375-20250409-DBS20250403-DE
Reçu le 15/04/2025
Publié le 15/04/2025

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement
et le Développement des Combrailles**

2, Place Raymond Gauvin
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DBS20250403

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-quatre, le 09 avril à 18h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

Date de convocation : 31/03/2025.

PRESENTS : MM. SOUCHAL – VENEULT – CAZEAU - GIDEL –ROUGHEOL – PERRIN - BONNET –GUILLOT – SABY -Mmes – GIRAUD - BONY.

Nombre de membres : en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Objet : Cession de la licence III du Manoir de Veygoux à la commune de Charbonnières les Varennes

Le Président expose aux membres du bureau que Monsieur Gérard CHANSARD a contacté les services du SMADC au sujet de la licence III pour le débit de boissons à consommer sur place ouvert en 2009 pour le comptoir du Manoir de Veygoux, qui appartient toujours au SMADC et nous avait été attribuée gratuitement.

Il souhaite en faire bénéficier un exploitant et il est nécessaire pour cela que nous la cédions à la commune de Charbonnières les Varennes.

Renseignements pris auprès de Mme LIABOEUF de la Sous-Préfecture de Riom, le SMADC doit délibérer au préalable afin de décider des modalités de cession.

Puis, la Mairie de Charbonnières les Varennes devra, en tant que nouveau propriétaire de la licence, déclarer la mutation.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le bureau syndical,

DECIDE : de céder à titre gratuit la licence III dont le SMADC est propriétaire à la commune de Charbonnières les Varennes.

AUTORISE : le Président à signer tout document relatif à cette décision.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme
Certifiée exécutoire

Le Président,

Boris SOUCHAL

